ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

L'AGRICULTURE FRANÇAISE · ÉTAT DES LIEUX 2027

Tome 5 sur 6

Les hommes, les savoirs et les données

Installation et foncier, enseignement agricole, recherche, innovation et données

Chiffres, schémas et constats

Réussir ensemble

État des lieux · document de travail · novembre 2026 · version 1

Projet 2027 est la rédaction d'un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Sources : statistiques publiques, rapports officiels et études citées chapitre par chapitre. Un constat, sans propositions : celles-ci font l'objet d'un rapport séparé.

Mode d’emploi

Ce cinquième tome de « L’agriculture française — État des lieux 2027 » parle des femmes et des hommes qui feront l’agriculture de demain, et de ce qui les aide : la terre, la formation, la recherche et les données. Il suit quatre questions simples. Qui s’installe, et sur quelle terre ? Où et comment forme-t-on les futurs agriculteurs, techniciens, ingénieurs et vétérinaires ? Que produit la recherche, et l’innovation arrive-t-elle dans les fermes ? Que savons-nous vraiment de nos exploitations grâce aux données publiques ?

La série compte six tomes : 1. La ferme France et ses trois agricultures ; 2. Revenus, marchés et souveraineté ; 3. Produire avec le vivant ; 4. De la ferme à l’assiette ; 5. Les hommes, les savoirs et les données ; 6. L’argent public et l’organisation de l’État. La structure des fermes, l’âge des chefs d’exploitation et le bilan global des départs et des installations sont traités au tome 1 ; ce tome se concentre sur la politique d’installation, le foncier et la transmission. L’agriculture des outre-mer fait l’objet d’un rapport séparé.

Chaque chapitre s’ouvre sur un graphique. Les encadrés « Chiffres clés » rassemblent l’essentiel, « Ça marche déjà » présente une expérience réussie, « À savoir » donne une précaution de lecture, « Nos affirmations » résume le constat en une phrase, et « Pour aller plus loin » renvoie aux documents sources, avec leur adresse.

RÈGLE DE MÉTHODE

Cet état des lieux est strictement factuel : il ne contient aucune proposition. Les propositions du Projet 2027 feront l’objet d’un rapport séparé.

Chaque chiffre est daté et rattaché à une source primaire (statistique publique, rapport officiel, étude identifiée). Un chiffre suivi de la mention **« (à titre indicatif) »** n’a pas pu être vérifié sur sa source primaire : il est repris d’une source secondaire, citée.

Les chiffres constatés et les objectifs ou projections sont toujours distingués.

Sommaire

01 L’essentiel
02 Foncier, installation et transmission
03 Former les agriculteurs de demain
04 Recherche et innovation
05 Les données : mieux connaître pour mieux décider
06 Questions fréquentes
07 Les chiffres à retenir
08 Lexique et sources

01 L'essentiel

Le tome 5 en six chiffres



Source : MSA, fiche installations 2026 ; ministère de l'Agriculture, Portrait de l'enseignement agricole 2026 ; Safer, Le prix des terres 2024 ; Cour des comptes, février 2025

- **Moins d'installations que de départs.** En 2024, 12 661 chefs d'exploitation se sont installés, 7 % de moins qu'en 2023. En 2025, la MSA compte 18 596 entrées pour 25 206 sorties de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : moins de trois départs sur quatre sont remplacés.
- **Ceux qui s'installent tiennent.** 77 % des installés sont toujours en activité six ans après. Mais six candidats sur dix ne vont pas au bout de leur parcours d'installation, et 60 % des candidats ne viennent pas du milieu agricole.
- **La terre reste chère à financer.** Un hectare de terres et prés libres coûtait en moyenne 6 400 € en 2024. Huit hectares sur dix sont exploités en fermage, et plus de 20 000 hectares quittent chaque année l'agriculture sans être artificialisés.
- **Un enseignement agricole attractif.** 219 000 élèves, étudiants et apprentis à la rentrée 2025, + 7 % en cinq ans ; 88,6 % de réussite aux examens de juin 2026 ; une insertion supérieure de six points à la moyenne nationale. Seuls 8 % des élèves viennent du milieu agricole.
- **Beaucoup d'argent pour l'innovation, une diffusion lente.** L'État a consacré environ 8,5 Md€ aux innovations agricoles entre 2017 et 2024. 86 % des agriculteurs innovent, mais aucune innovation testée n'est adoptée par plus de la moitié d'entre eux.
- **Des données abondantes mais mal exploitées.** Le registre parcellaire compte plus de 10 millions de parcelles, mais le ministère ne dispose d'aucun inventaire d'ensemble de ses systèmes d'information. Le réseau comptable RICA doit devenir un réseau sur la durabilité des fermes (RIDEA).

NOS AFFIRMATIONS

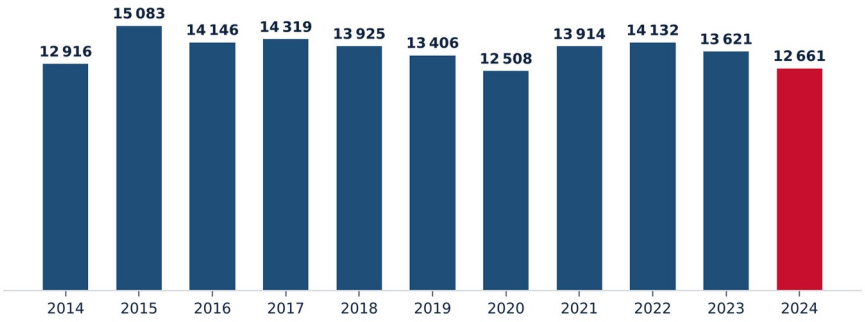
« Plus d'un chef d'exploitation sur deux a 50 ans ou plus : la question n'est plus de savoir s'il faudra remplacer une génération, mais qui la remplacera, sur quelle terre et avec quels savoirs. »

« Neuf élèves de l'enseignement agricole sur dix ne sont pas enfants d'agriculteurs : la relève viendra de toute la société. »

02 Foncier, installation et transmission

Les installations reculent : 12 661 en 2024, au plus bas depuis 2020

Nombre annuel d'installations de chefs d'exploitation agricole (hors cotisants solidaires), France



Source : MSA-DSSD, Les installations d'exploitants agricoles en 2024, fiche thématique 2026

CHIFFRES CLÉS

12 661 chefs d'exploitation installés en 2024, dont 70,8 % âgés de 40 ans ou moins et 39,1 % de femmes (MSA).

18 596 entrées et **25 206** sorties de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2025 : taux de remplacement de **73,8 %** (MSA).

379 M€ par an d'aides publiques à l'installation en moyenne sur 2019-2021, hors aides à l'investissement (Cour des comptes).

6 400 €/ha : prix moyen des terres et prés libres en 2024 (Safer) ; **80 %** de la surface agricole exploitée en fermage (CGAAER).

Moins d'installations que de départs

Selon la MSA, 374 062 chefs d'exploitation étaient en activité en 2024, 14,8 % de moins qu'en 2014. Les installations oscillent depuis dix ans entre 12 500 et 15 000 par an. Elles ont reculé de 7 % en 2024, pour atteindre 12 661. Sept installés sur dix ont 40 ans ou moins. La surface moyenne à l'installation est de 33 hectares, et 41,8 % des installés exercent une autre activité en plus de l'agriculture (pluriactivité), contre 32,9 % en 2014.

En 2025, sur un champ un peu plus large (chefs d'exploitation et chefs d'entreprise agricole), la MSA dénombre 18 596 entrées pour 25 206 sorties, soit un taux de remplacement de 73,8 %. La Cour des comptes rappelait en 2023 que 43 % des exploitants avaient alors 55 ans ou plus, et que les projections du ministère prévoyaient de 25 000 à 26 000 départs de chefs d'exploitation par an jusqu'en 2027, puis de 22 000 à 24 000 jusqu'en 2033. Selon l'Inspection générale des finances (IGF) et le CGAAER (juillet 2024), 60 % des chefs d'exploitation sont susceptibles de partir à la retraite d'ici 2035. Le détail par âge et par type de ferme figure au tome 1.

Une politique d'installation coûteuse, centrée sur les moins de 40 ans

Dans son rapport d'avril 2023, la Cour des comptes chiffre l'ensemble des soutiens publics aux nouveaux installés à 379 M€ par an en moyenne sur 2019-2021, auxquels s'ajoutent environ 144 M€ d'aides à l'investissement. La dotation « jeune agriculteur » (DJA), réservée aux moins de 40 ans, en est la pièce centrale. Mais environ la moitié des personnes éligibles ne la demandent pas. Un tiers des installations est le fait de personnes de plus de 40 ans, souvent en reconversion : elles ne peuvent prétendre qu'à 9 %

des aides. La Cour des comptes relève aussi l'absence d'étude prospective par filière et par territoire, et une politique de transmission « peu investie », dont les aides financières aux cédants mobilisent environ 1 M€ par an.

Les principaux soutiens publics à l'installation

Dispositif	Montant	Période
Dotation à l'installation (DJA)	170 M€	2021
Majoration des aides à la production des jeunes agriculteurs	≈ 73 M€	2021
Soutiens à l'investissement	144 M€ par an	moyenne 2015-2021
Aides fiscales ciblées	58 M€ par an	moyenne
Exonérations sociales	36 M€ par an	moyenne
Accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) : État + régions	13,7 + 6,6 M€	2021
Aides européennes aux jeunes agriculteurs (PAC 2023-2027)	≈ 220 M€ par an	programmation

Source : Cour des comptes, La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles, avril 2023, synthèse.

Les freins : la terre, le capital, l'accompagnement

Le rapport conjoint de l'IGF et du CGAAER (n° 24033, juillet 2024) décrit d'abord des freins financiers. Le foncier reste difficile d'accès, le bâti pèse de plus en plus et la valeur moyenne des équipements a doublé depuis 2000. La fiscalité, selon la mission, est « insuffisamment orientée » vers les transmissions hors du cadre familial, alors que 60 % des candidats à l'installation ne sont pas issus du milieu agricole. Le second frein tient à l'accompagnement : six candidats sur dix ne terminent pas leur parcours d'installation. La mission chiffre ses pistes fiscales entre 38 et 47,5 M€ et constate un manque de données de suivi.

Une fois installés, la plupart restent : selon la MSA, 77 % des installés sont toujours en activité six ans après, avec des écarts selon les filières (86 % en bovins lait, 84 % en bovins viande et en polyculture, 82 % en grandes cultures, 75 % en viticulture).

Le prix et le portage de la terre

Selon le Groupe Safer, les terres et prés libres non bâtis se sont vendus en moyenne 6 400 €/ha en 2024 (+ 3,2 %) : 7 820 €/ha dans les zones de grandes cultures, 4 790 €/ha dans les zones d'élevage bovin. Les terres louées valaient 5 220 €/ha. Les vignes AOP atteignaient 176 400 €/ha. Pour 2025, la presse agricole rapporte un prix de 6 460 €/ha pour les terres libres (+ 0,9 %) et de 5 350 €/ha pour les terres louées (à titre indicatif). Les sociétés progressent parmi les acheteurs : + 6,2 % en nombre pour les personnes morales agricoles en 2024.

Le CGAAER (rapport n° 21039, février 2023) rappelle que 80 % de la surface agricole utile est exploitée en fermage, que le capital foncier loué représente 130 Md€ et qu'environ un million d'hectares changent d'exploitant chaque année. Il constate que le rendement net du propriétaire-bailleur est devenu en moyenne négatif, car la fiscalité des terres a augmenté plus vite que les fermages. De nouveaux acteurs du « portage » (foncières, coopératives, collectivités, initiatives citoyennes) achètent la terre pour la louer à des agriculteurs. Terre de Liens, mouvement citoyen de portage, en décrit la diversité dans son rapport de février 2024 et attend un changement d'échelle de ces solutions pour faciliter l'installation.

Des terres qui sortent de l'agriculture sans bruit

Le CGAAER (rapport n° 21131p, novembre 2023) estime qu'au moins 20 000 hectares perdent chaque année leur usage agricole sans être artificialisés : autant que les surfaces agricoles artificialisées. Les friches sont estimées à 2,5 millions d'hectares par le Conseil supérieur du notariat, soit près de 10 % de la

surface agricole. Le rapport construit quatre scénarios à l'horizon 2050 (« Bataille de l'eau », « Mosaïques territoriales », « Vive la renaturation », « Pacte productif ») et recommande de mieux suivre les changements d'usage des terres.

Salariés, saisonniers et matériel partagé

Le travail agricole se fait de plus en plus avec des salariés. Fin 2024, le régime agricole comptait 838 778 salariés en emploi, un record, dont 325 800 dans les exploitations de culture et d'élevage ; plus de 1,8 million de personnes ont eu au moins un contrat agricole dans l'année (MSA). Selon The Shift Project (novembre 2024), l'emploi agricole est passé de 9,1 % de l'emploi total en 1980 à 2,7 % en 2022 ; le travail réalisé sur les exploitations représentait 675 000 équivalents temps plein en 2020, en comptant les entreprises de travaux agricoles et les CUMA. Le rapport insiste sur l'attractivité des métiers (rémunération, temps de travail) et sur un « effort massif de formation ».

La mécanisation pèse lourd : environ 25 % des charges de structure des exploitations, soit plus de 18 Md€ par an selon la Cour des comptes (février 2025). Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) permettent de la partager.

ÇA MARCHE DÉJÀ

Les CUMA : partager les machines pour alléger l'installation. Plus de 9 200 CUMA réunissent 182 000 agriculteurs, soit plus d'un agriculteur sur deux. Selon la Fédération nationale des CUMA, la mutualisation réduit en moyenne de 17 % les charges de mécanisation ; pour une presse à bottes de 49 000 €, un associé de CUMA économise environ 3 775 € par an par rapport à un achat individuel. Moins de 10 % du parc de matériel est aujourd'hui mutualisé. Un crédit d'impôt pour la mécanisation collective a été adopté en février 2026. Source : FNCUMA, communiqué du 1er avril 2026.

NOS AFFIRMATIONS

« Six candidats à l'installation sur dix abandonnent en chemin : nous perdons chaque année des vocations avant même qu'elles deviennent des fermes. »

« Plus de 20 000 hectares quittent chaque année l'agriculture sans faire de bruit : c'est autant que la terre bétonnée. »

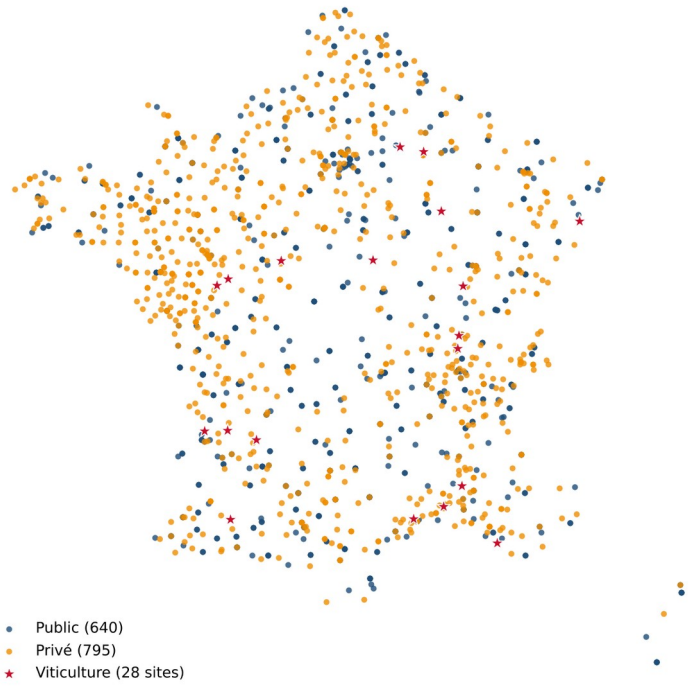
POUR ALLER PLUS LOIN

- MSA-DSSD, *Les installations d'exploitants agricoles en 2024*, fiche thématique, juin 2026 — https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2026/06/FT_2026_INSTALLATIONS.pdf
- Cour des comptes, *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*, avril 2023 — https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-04/20230412-Politique-installation-nouveaux-agriculteurs.pdf
- IGF et CGAAER, *Évaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole*, juillet 2024 — https://agriculture.gouv.fr/evaluation-des-freins-fiscaux-et-non-fiscaux-au-renouvellement-des-generations-en-matiere-agricole
- CGAAER, *Évolution des modes de portage du foncier*, n° 21039, février 2023 — https://agriculture.gouv.fr/telecharger/136836
- CGAAER, *Prospective relative aux terres agricoles délaissées à l'horizon 2050*, n° 21131p, novembre 2023 — https://agriculture.gouv.fr/telecharger/146843

03 Former les agriculteurs de demain

Une carte dense : l'enseignement agricole est partout en métropole

1435 établissements et centres géolocalisés en métropole ; étoiles : sites viticoles repérés par leur nom



Source : Ministère de l'Agriculture, RefEA 2026-2027, coordonnées GPS (sites sans coordonnées et outre-mer non représentés)

CHIFFRES CLÉS

219 000 élèves, étudiants et apprentis à la rentrée 2025, dont **48 000** apprentis ; **+ 7 %** en cinq ans (ministère de l'Agriculture).

792 établissements techniques (220 publics, 572 privés) et **16** établissements supérieurs (10 publics, 6 privés).

88,6 % de réussite aux examens de juin 2026 ; plus de **49 100** diplômés, du CAP agricole au BTSA.

1,46 Md€ hors pensions pour l'enseignement technique agricole en 2026 (programme 143) ; près de **18 800** agents.

Le deuxième système éducatif de France

L'enseignement agricole relève du ministère de l'Agriculture. Il forme de la classe de 4e au diplôme d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste, par la voie scolaire, l'apprentissage et la formation continue, souvent sur un même site. Selon le Portrait de l'enseignement agricole (édition 2026), 203 000 jeunes sont inscrits de la 4e au BTSA et plus de 16 300 dans l'enseignement supérieur. L'alternance (apprentissage et alternance sous statut scolaire) concerne 45 % des apprenants de l'enseignement technique. Le nombre d'apprentis a progressé de plus de 33 % en cinq ans et de 65 % en dix ans.

Les établissements de l'enseignement agricole technique

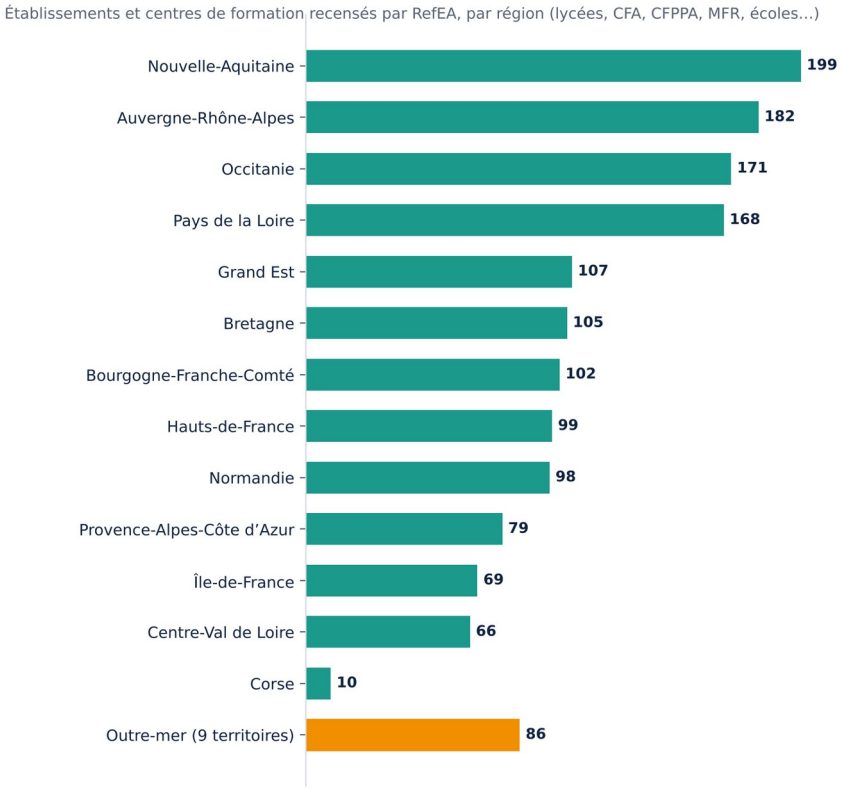
Famille	Établissements	Particularité
Public (lycées agricoles, regroupés en 172 EPLEFPA)	220	44 % des effectifs ; 99 CFA, 156 centres de formation continue, 192 exploitations

Famille	Établissements	Particularité
Maisons familiales rurales (UNMFREO)	358	formation par alternance, « rythme approprié »
Privé confessionnel et associatif (CNEAP)	171	temps plein
Privé rural (UNREP)	41	rythme approprié
Sans affiliation	2	—
Total	**792**	56 % des effectifs dans le privé

Source : Ministère de l'Agriculture, Portrait de l'enseignement agricole, édition 2026, p. 7.

Des lieux de formation agricole dans toutes les régions

Établissements et centres de formation recensés par RefEA, par région (lycées, CFA, CFPPA, MFR, écoles…)

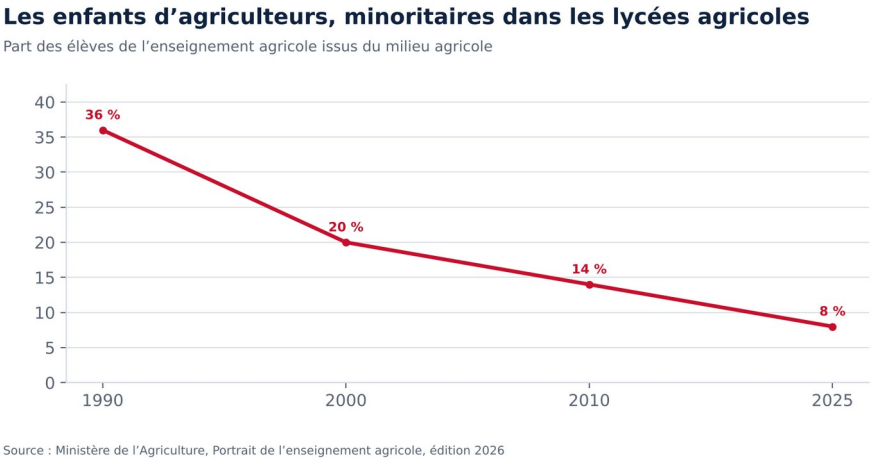


Source : Ministère de l'Agriculture, RefEA 2026-2027 (données du 2 novembre 2026), 1 541 établissements et centres

À SAVOIR

Le Portrait compte 792 **établissements** techniques. La base RefEA du ministère (1 541 lignes « établissement d'enseignement » en 2026-2027) recense chaque **lieu** de formation séparément : un même lycée public peut apparaître avec son CFA et son centre de formation continue. Les deux chiffres ne se contredisent pas, ils ne comptent pas la même chose. RefEA donne aussi des coordonnées GPS, qui ont permis la carte d'ouverture.

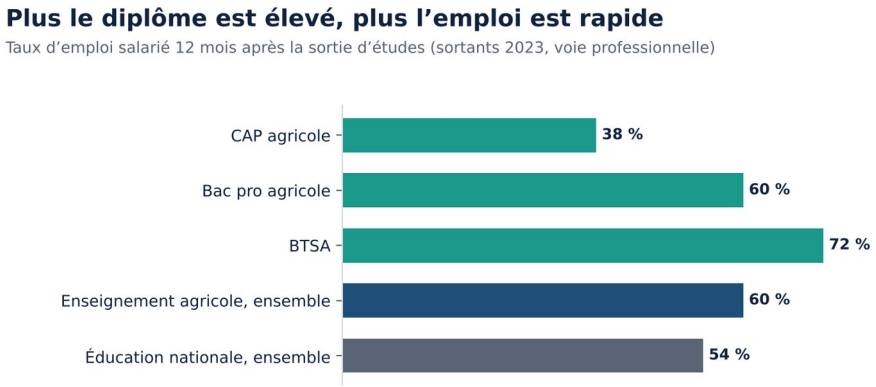
Qui sont les élèves ?



Source : Ministère de l'Agriculture, Portrait de l'enseignement agricole, édition 2026

Les élèves de l'enseignement agricole ressemblent de moins en moins à la population agricole. En 1990, près de quatre sur dix étaient enfants d'agriculteurs ou de salariés agricoles ; ils ne sont plus que 8 % en 2025. Les femmes représentent 44 % des apprenants de l'enseignement technique : 51 % dans la voie scolaire, mais 22 % en apprentissage, et les deux tiers des étudiants du supérieur. 55 % des élèves de la 4e au bac sont internes. En 2024-2025, plus de 20 000 apprenants en situation de handicap ont suivi une formation dans ces établissements.

Réussite et insertion



Source : Ministère de l'Agriculture, Portrait de l'enseignement agricole 2026 (DARES, DEPP, InserJeunes)

Le taux de réussite global atteint 88,6 % à la session de juin 2026. Un an après leur sortie, 60 % des sortants de la voie professionnelle agricole ont un emploi salarié, contre 54 % à l'Éducation nationale. Plus le diplôme est élevé, plus l'insertion est rapide. Les deux diplômes tournés vers l'installation, le bac pro « conduite et gestion de l'entreprise agricole » et le BTSA « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole », mènent d'abord à un emploi salarié, souvent sur une exploitation (65 % et 78 % d'emploi salarié à douze mois). Dans le supérieur, 93 % des ingénieurs diplômés en 2023 travaillent un an après, et 98 % des vétérinaires.

La vigne et le vin : un réseau à part entière

RefEA ne comporte pas de colonne sur les formations proposées. Une recherche dans les noms des établissements permet néanmoins de repérer **au moins** 14 entrées de formation et 15 exploitations pédagogiques consacrées à la vigne et au vin. C'est un minimum : beaucoup de lycées enseignent la viticulture sans le dire dans leur nom. Le Portrait indique d'ailleurs que 11 % des exploitations des lycées publics sont orientées vers la vigne.

Formations viticoles repérées par leur nom dans RefEA 2026-2027 (minimum)

Établissement	Type	Département (région)
Beaune Viti Agro Campus (3 entrées)	lycée, CFA, formation continue	Côte-d'Or (Bourgogne-Franche-Comté)
Lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire	lycée	Nièvre (Bourgogne-Franche-Comté)
Viti-Cap Formations	formation continue	Saône-et-Loire (Bourgogne-Franche-Comté)
Lycée agricole et viticole de Rouffach	lycée	Haut-Rhin (Grand Est)
CFA d'Avize Viti Campus	CFA	Marne (Grand Est)
Centre de formation viticole de la Côte des Bar	formation continue	Aube (Grand Est)
Lycée agricole et viticole de Crézancy	lycée	Aisne (Hauts-de-France)
Lycée agricole et viticole d'Amboise	lycée professionnel	Indre-et-Loire (Centre-Val de Loire)
MFR de Val en Vignes	maison familiale rurale	Deux-Sèvres (Nouvelle-Aquitaine)
Lycée viticole d'Orange	formation continue	Vaucluse (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
Institut Chimie Œno ; Institut formation commerce œnologie	formation continue	Bouches-du-Rhône (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Source : Ministère de l'Agriculture, RefEA 2026-2027 (données du 2 novembre 2026), repérage par mots-clés dans les noms.

Exploitations viticoles pédagogiques repérées (15) : Avize (Marne), Crézancy (Aisne), Rouffach (Haut-Rhin), Beaune (Côte-d'Or), Mâcon-Davayé – Domaine des Poncetys (Saône-et-Loire), Belleville-sur-Saône – lycée Bel Air (Rhône), Amboise – Domaine de la Gabillière (Indre-et-Loire), Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), Bordeaux-Blanquefort – Château Dillon et Libourne-Montagne (Gironde), Bergerac-Monbazillac (Dordogne), Riscle (Gers), Nîmes (Gard), Montpellier-Orb-Hérault (Hérault), Orange – Château Mongin (Vaucluse).

L'enseignement supérieur : ingénieurs, vétérinaires, paysagistes

Le réseau supérieur compte 16 établissements, 10 publics et 6 privés, dont l'Institut Agro (Dijon, Montpellier, Rennes-Angers), AgroParisTech, VetAgro Sup, Oniris, l'École nationale vétérinaire d'Alfort et celle de Toulouse, et des écoles privées comme l'ESA d'Angers, Purpan, l'Isara ou UniLaSalle. Chaque année, il diplôme environ 3 500 ingénieurs, 640 vétérinaires, 60 paysagistes et 150 docteurs. Depuis 2021, les bacheliers peuvent entrer directement dans les écoles nationales vétérinaires par Parcoursup.

La loi d'orientation agricole du 24 mars 2025 fixe trois objectifs chiffrés : + 30 % d'apprenants dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'ici 2030 par rapport à 2022, + 75 % de vétérinaires formés en France entre 2017 et 2030, + 30 % d'ingénieurs agronomes par rapport à 2017. Pour les vétérinaires, la capacité des écoles nationales est passée de 120 à 180 étudiants par promotion, et l'école privée UniLaSalle de Rouen a reçu un agrément pour 120 étudiants. Depuis 2024, dix classes passerelles permettent à des titulaires de BTSA ou de BTS de rejoindre une école d'ingénieurs ou vétérinaire : 54 d'entre eux ont intégré une école nationale vétérinaire à la rentrée 2025 (Sénat).

Nouveauté de la rentrée 2026 : le **bachelor agro**, diplôme national à bac + 3 créé par la même loi. Il veut devenir une référence pour l'installation et le conseil agricole, entre le BTSA et l'école d'ingénieurs. 25 classes ont ouvert en 2026, dont une en Martinique. L'objectif affiché est de 200 classes en trois ans et de 300 en 2030 (objectifs, non réalisés à ce jour).

Le budget et les agents

Le ministère a consacré plus de 2,1 Md€ à l'enseignement agricole en 2025 : 1,7 Md€ pour l'enseignement technique, près de 400 M€ pour le supérieur et 141 M€ pour le soutien à l'innovation et à son transfert. Pour 2026, les crédits du programme 143 « Enseignement technique agricole » s'élèvent à 1,46 Md€ hors pensions (hors compte d'affectation spéciale « Pensions »), un montant stable. Selon l'avis budgétaire du Sénat, plus de 95 % de ces dépenses sont « contraintes » (salaires, bourses, dotations aux établissements privés). Le budget 2026 crée 40 emplois, dont 5 d'inspection pour renforcer les contrôles : en 2024, seules 4 maisons familiales rurales sur 373 devaient être contrôlées. Près de 43 000 élèves et étudiants reçoivent une bourse sur critères sociaux (67 M€ en 2024-2025). L'enseignement agricole emploie près de 18 800 agents du ministère, dont 74 % d'enseignants. Les régions, propriétaires des bâtiments des lycées publics, financent en plus leur entretien et leurs agents.

Des fermes-écoles au service de la transition

L'enseignement public dispose de 192 exploitations agricoles, 31 ateliers technologiques agroalimentaires et 7 centres équestres, sur environ 19 000 hectares. 4,5 millions d'heures de formation y sont délivrées chaque année. Après les plans « Enseigner à produire autrement » 1 et 2, un troisième plan (EPA 3) doit être mis en place à partir de la rentrée 2026. La formation continue a délivré 10,1 millions d'heures-stagiaires à 90 887 stagiaires ; le brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole » (BPREA), porte d'entrée vers les aides à l'installation, en représente plus de 2,2 millions.

ÇA MARCHE DÉJÀ

Les lycées agricoles produisent ce qu'ils enseignent. Dans l'enseignement public, 72 % des exploitations ont au moins un atelier conduit en agriculture biologique, 35 % sont entièrement en bio et 93 % sont certifiées « haute valeur environnementale ». 62 % des lycées dotés d'une cantine y servent en partie les produits de leur propre exploitation, et 94 % des lycées avec exploitation impliquent leurs élèves dans des projets agroécologiques (plus de 7 000 élèves, 700 projets). Source : ministère de l'Agriculture, Portrait de l'enseignement agricole, édition 2026, p. 39 à 41.

NOS AFFIRMATIONS

« Avec 88,6 % de réussite et six points d'insertion de plus que la moyenne nationale, l'enseignement agricole est une filière d'excellence que trop peu de familles connaissent. »

« La loi fixe + 30 % d'apprenants d'ici 2030 : avec un budget dont 95 % des dépenses sont déjà contraintes, l'objectif se jouera sur les moyens. »

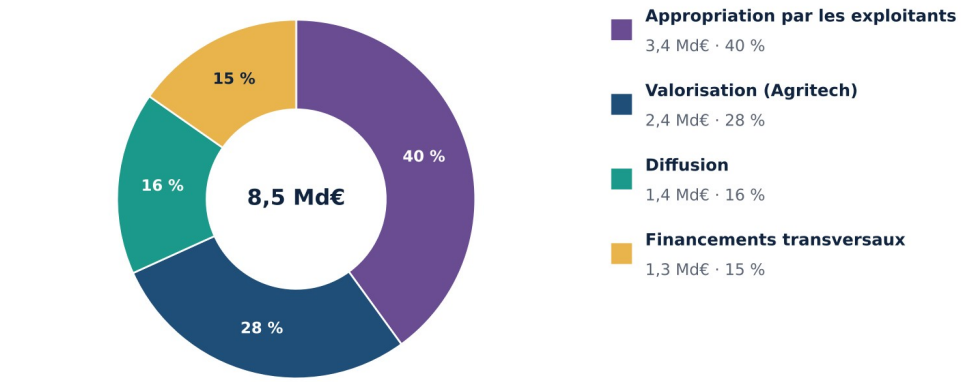
POUR ALLER PLUS LOIN

- Ministère de l'Agriculture, *Portrait de l'enseignement agricole*, édition 2026 — https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2601_portrait_ea_bd_accesible-v3-1.pdf
- Ministère de l'Agriculture, *La rentrée scolaire 2026 dans l'enseignement agricole*, dossier de presse, septembre 2026 — https://agriculture.gouv.fr/la-rentree-scolaire-2026-dans-lenseignement-agricole
- Sénat, *PLF 2026 : avis sur le programme Enseignement technique agricole*, L'essentiel, 25 novembre 2025 — https://www.senat.fr/rap/a25-144-32/a25-144-32-syn.pdf
- Ministère de l'Agriculture, *Bachelor agro : le nouveau diplôme de niveau bac + 3* — https://agriculture.gouv.fr/bachelor-agro-le-nouveau-diplome-de-niveau-bac-3-pour-les-metiers-de-lagriculture-et-de
- Ministère de l'Agriculture, *RefEA : liste des établissements proposant des formations agricoles*, data.gouv.fr — https://www.data.gouv.fr/datasets/69fa86a6be78f3c3482c49bb/

04 Recherche et innovation

Plus d'un milliard d'euros par an pour diffuser l'innovation agricole

Soutiens de l'État à l'innovation agricole, 2017-2024 (exercice 2024 incomplet), par segment



Source : Cour des comptes, L'innovation en matière agricole, février 2025

CHIFFRES CLÉS

8,5 Md€ de soutiens de l'État à l'innovation agricole entre 2017 et 2024, plus de 1 Md€ par an (Cour des comptes).

86 % des agriculteurs intègrent régulièrement des innovations ; **53 %** en adoptent au moins trois par an (sondage pour la Cour des comptes).

34 instituts techniques agricoles et agro-industriels, **3 000** chercheurs, ingénieurs et techniciens (ministère de l'Agriculture).

152 M€ de recettes du compte « Développement agricole et rural » (CASDAR) en 2024 (Cour des comptes).

Un dispositif public de recherche dense

L'**INRAE**, né en 2020 de la fusion de l'INRA et de l'Irstea, est le principal organisme public de recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Il compte 18 centres, 205 unités de recherche et 42 unités expérimentales (chiffres 2023). Il emploie environ 12 000 agents pour un budget annuel d'environ 1 Md€ (à titre indicatif : chiffres de la fiche employeur publiée sur le site Choisir le service public ; le rapport annuel 2025 de l'INRAE n'a pas pu être exploité sur ce point).

Entre la recherche et les fermes, les **instituts techniques agricoles**, coordonnés par l'ACTA, conduisent la recherche appliquée par filière (Arvalis pour les céréales, Idele pour l'élevage, l'IFV pour la vigne et le vin, Terres Inovia pour les oléagineux…). Le ministère compte 34 instituts techniques agricoles et agro-industriels, avec 3 000 chercheurs, ingénieurs et techniciens. Ils sont financés en partie par le **CASDAR**, alimenté par une taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants. Ses recettes ont atteint 152 M€ en 2024. Il finance deux programmes : le 775 (chambres d'agriculture, coopération agricole, organismes à vocation agricole et rurale) et le 776 (instituts techniques et appels à projets). La Cour des comptes relève que son solde cumulé atteint 142,5 M€ fin 2024, soit presque une année de taxe, et juge cet instrument « peu performant » du fait de sa gestion.

L'innovation arrive-t-elle dans les fermes ?

Dans son évaluation de février 2025, la Cour des comptes estime qu'environ 6,7 Md€ ont été engagés par l'État de 2018 à 2023 pour accélérer le déploiement des innovations, avec une hausse de 30 % entre 2018-2020 (2,9 Md€) et 2021-2023 (3,8 Md€), portée par le plan de relance et France 2030. Le sondage commandé auprès de 1 005 chefs d'exploitation montre que les agriculteurs innovent : 86 % intègrent régulièrement des innovations. Mais aucune des innovations testées n'est adoptée massivement. Les méthodes de substitution aux produits phytosanitaires sont les plus répandues sans dépasser 50 % des répondants. L'agriculture numérique, les capteurs ou le GPS restent sous-utilisés. Le seul facteur déterminant est le nombre de conseils reçus. Plus de 80 % des agriculteurs attendent d'abord de l'innovation une protection contre les aléas climatiques et les épizooties et une réduction de la charge de travail.

Comparaisons internationales

Trois institutions étrangères servent souvent de référence. Leur périmètre diffère de celui de l'INRAE : les chiffres ci-dessous donnent des ordres de grandeur, pas un classement.

Quatre grands organismes de recherche agronomique

Organisme	Effectifs	Moyens	Source et année
INRAE (France)	≈ 12 000 agents (à titre indicatif)	≈ 1 Md€ par an (à titre indicatif) ; 205 unités de recherche	Choisir le service public ; INRAE, chiffres 2023
USDA-ARS (États-Unis)	5 241 agents permanents à temps plein (30 septembre 2025)	1,83 Md$ de crédits (exercice 2025)	USDA, notes budgétaires 2027
Wageningen University & Research (Pays-Bas)	6 936 équivalents temps plein en 2025 (université et instituts)	12 407 étudiants (juin 2026)	WUR, faits et chiffres
Embrapa (Brésil)	7 500 salariés dont 2 100 chercheurs (à titre indicatif)	43 centres ; 4,84 Md R$ au budget 2026 (à titre indicatif)	Forbes Brasil, 15 janvier 2026

Source : voir la colonne « Source et année » ; Embrapa et INRAE : sources secondaires.

À SAVOIR

Wageningen associe une université et des instituts de recherche appliquée ; l'Embrapa est une entreprise publique qui inclut le transfert vers les agriculteurs ; l'ARS est le service de recherche interne du ministère américain de l'Agriculture. En France, la recherche appliquée est partagée entre l'INRAE, les instituts techniques, les écoles et les chambres d'agriculture.

NOS AFFIRMATIONS

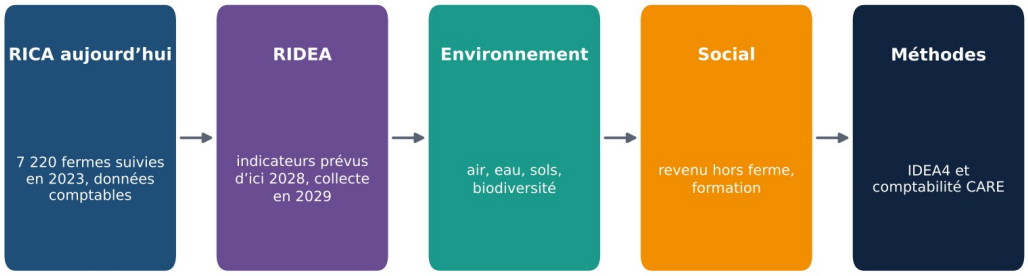
« Plus d'un milliard d'euros par an pour l'innovation agricole, et pas une seule innovation adoptée par la moitié des agriculteurs : le chaînon manquant est entre le laboratoire et le champ. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Cour des comptes, *L'innovation en matière agricole*, février 2025 — https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-02/20250224-Innovation-en-matiere-agricole_0.pdf
- Cour des comptes, *Analyse de l'exécution budgétaire 2024 : compte d'affectation spéciale Développement agricole et rural*, avril 2025 — https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-04/NEB-2024-Developpement-agricole-et-rural.pdf
- INRAE, *Rapport annuel 2025* — https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/ra2025_bd.pdf
- USDA, *FY 2027 Budget Explanatory Notes, Agricultural Research Service* — https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/FY-2027-Chapter-20-ARS.pdf
- Wageningen University & Research, *Facts and figures* — https://www.wur.nl/en/about-wur/facts-figures

05 Les données : mieux connaître pour mieux décider

Mesurer la durabilité des fermes : du RICA au RIDEA
Le réseau d'information comptable devient un réseau sur la durabilité (calendrier européen)



Source : CGAAER, rapport n° 25038, novembre 2025

CHIFFRES CLÉS

Plus de 10 millions de parcelles dans le registre parcellaire graphique en 2024, avec 350 types de cultures possibles (CGAAER).

Plus de 11 000 données différentes dans le seul système de gestion des aides de la PAC (CGAAER).

275 910 exploitants ont perçu une aide de la PAC en 2024 (CGAAER).

7 220 exploitations suivies par le réseau comptable RICA en 2023, représentant 290 311 exploitations (CGAAER).

Un patrimoine de données mal connu

Le CGAAER (rapport n° 24058-P, juillet 2025) constate que les systèmes d'information du ministère et de ses huit établissements publics « enregistrent et génèrent une quantité considérable de données », peu utilisées au-delà de la gestion des aides. Le lac de données de l'Agence de services et de paiement (ASP) compte plusieurs téraoctets. Mais au sein du ministère, « il n'existe ni recensement d'ensemble des SI métier ni recensement des données » ; seule la direction générale de l'alimentation a cartographié ses applications. Les échanges reposent encore souvent sur des fichiers Excel, et peu de conventions précisent les conditions d'accès. Le rapport recommande un réseau de référents « données », des normes de catalogage et un guichet unique pour les demandes d'accès. Il cite des usages attendus : détecter tôt les éleveurs en difficulté, mieux gérer les crises et les sécheresses, mieux cibler les contrôles.

Mesurer la performance des pratiques de transition

Un agriculteur qui change ses pratiques veut savoir ce que cela change pour son revenu. Le CGAAER (rapport n° 25038, novembre 2025) constate qu'« aucune solution n'est actuellement disponible » pour relier en routine les pratiques et la viabilité des fermes. Le réseau d'information comptable agricole (RICA) suivait 7 220 exploitations en 2023 ; le réseau Cerfrance en fournit près de la moitié des données. Il doit évoluer vers le réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA), à l'échelle européenne : les indicateurs sont prévus d'ici 2028, pour une collecte en 2029. Ils ajouteront des informations sur l'air, l'eau, les sols, la biodiversité, la part du revenu hors exploitation ou la formation.

Le rapport s'appuie sur deux méthodes existantes. **IDEA4** (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) évalue une ferme sur l'ensemble de ses dimensions ; elle est « très largement éprouvée dans l'enseignement et le développement agricoles ». **CARE** (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) est une comptabilité « multicapitaux » qui inscrit le capital naturel et humain à l'actif, portée par

une chaire de la fondation AgroParisTech. La mission illustre sa méthode par un réseau d'environ 7 000 exploitations représentatives, dont les données anonymisées seraient publiées sur data.gouv.fr et Recherche Data Gouv.

Les données ouvertes

Une partie de ces données est déjà publique. Le registre parcellaire graphique est diffusé en données ouvertes ; le CGAAER juge « exemplaire » l'instruction technique de 2022 qui en encadre la diffusion. Le référentiel RefEA des établissements agricoles est publié sur data.gouv.fr. L'INRAE ouvre ses jeux de données sur **data.inrae.fr**, une instance du logiciel libre Dataverse dotée d'une interface de programmation (API) publique, consultable sans clé d'accès.

ÇA MARCHE DÉJÀ

Le registre parcellaire graphique (RPG). Administré par l'ASP, il représente au 1/5 000 les îlots et, depuis 2015, les parcelles déclarées pour les aides de la PAC : plus de 10 millions de parcelles en 2024, une dizaine de variables mises à jour chaque année. Diffusé en données ouvertes, il est encadré par une instruction technique de 2022 que le CGAAER juge « d'une précision et d'une clarté exemplaires ». Source : CGAAER, rapport n° 24058-P, juillet 2025.

À SAVOIR

Une donnée citoyenne : agroclimat.org. Soutenue par Élysée Conseils, l'application citoyenne agroclimat.org collecte, auprès des petites fermes agroécologiques, les pertes de rendement subies après les événements climatiques de 2026. Elle illustre l'intérêt de données de terrain que les réseaux officiels ne couvrent pas encore. Ses résultats ne sont pas utilisés dans ce document.

NOS AFFIRMATIONS

« La France sait où pousse chaque parcelle de blé, mais ne sait pas encore dire à un agriculteur ce que lui rapportera une haie ou une rotation plus longue : mesurer la durabilité des fermes est le prochain chantier des données publiques. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- CGAAER, *Mieux exploiter les données gérées par les systèmes d'information des politiques portées par le ministère*, n° 24058-P, juillet 2025 — https://agriculture.gouv.fr/telecharger/154978
- CGAAER, *Comment définir une méthodologie sur l'évaluation et le suivi des performances économiques des pratiques en faveur de la transition environnementale et climatique au niveau de l'exploitation agricole*, n° 25038, novembre 2025 — https://agriculture.gouv.fr/comment-definir-une-methodologie-sur-levaluation-et-le-suivi-des-performances-economiques-des
- INRAE, entrepôt de données data.inrae.fr — https://data.inrae.fr

06 Questions fréquentes

1. Faut-il être enfant d'agriculteur pour devenir agriculteur ?

Non. 8 % des élèves de l'enseignement agricole viennent du milieu agricole en 2025, et 60 % des candidats à l'installation n'en sont pas issus (IGF-CGAAER, 2024). Un tiers des installations concerne des personnes de plus de 40 ans, souvent en reconversion (Cour des comptes, 2023).

2. Combien coûte un hectare de terre agricole ?

En 2024, 6 400 € en moyenne pour des terres et prés libres, 7 820 € dans les zones de grandes cultures et 4 790 € dans les zones d'élevage bovin ; 176 400 € pour une vigne AOP (Safer). Mais 80 % de la surface est exploitée en fermage : la plupart des agriculteurs louent leurs terres.

3. Les jeunes installés réussissent-ils ?

77 % des installés sont toujours en activité six ans après leur installation, de 75 % en viticulture à 86 % en bovins lait (MSA, 2026).

4. Combien l'État dépense-t-il pour l'enseignement agricole ?

Plus de 2,1 Md€ en 2025, dont 1,7 Md€ pour l'enseignement technique. Le programme 143 représente 1,46 Md€ hors pensions en 2026.

5. Les données agricoles publiques sont-elles accessibles ?

En partie : le registre parcellaire, le référentiel des établissements (RefEA) et les jeux de données de l'INRAE sont ouverts. Le ministère ne dispose pas encore d'un inventaire d'ensemble de ses données (CGAAER, 2025).

07 Les chiffres à retenir

Douze chiffres pour comprendre le tome 5

Chiffre	Ce qu'il mesure	Source
12 661	chefs d'exploitation installés en 2024 (− 7 % en un an)	MSA, 2026
73,8 %	taux de remplacement des départs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2025	MSA, 2026
60 %	des chefs d'exploitation susceptibles de partir à la retraite d'ici 2035	IGF-CGAAER, 2024
6 sur 10	candidats à l'installation qui ne terminent pas leur parcours	IGF-CGAAER, 2024
379 M€	d'aides publiques annuelles à l'installation (2019-2021)	Cour des comptes, 2023
6 400 €/ha	prix moyen des terres et prés libres en 2024	Safer, 2025
20 000 ha	de terres qui perdent chaque année leur usage agricole sans être artificialisées (minimum)	CGAAER, 2023
219 000	élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole (rentrée 2025)	Ministère de l'Agriculture, 2026
8 %	des élèves issus du milieu agricole en 2025 (36 % en 1990)	Ministère de l'Agriculture, 2026
88,6 %	de réussite aux examens de l'enseignement agricole en juin 2026	Ministère de l'Agriculture, 2026
8,5 Md€	de soutiens de l'État à l'innovation agricole de 2017 à 2024	Cour des comptes, 2025
10 millions	de parcelles dans le registre parcellaire graphique en 2024	CGAAER, 2025

Source : voir la liste des sources en fin de document.

08 Lexique et sources

Lexique

ACTA : association de coordination des instituts techniques agricoles
AITA : programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture
AOP : appellation d'origine protégée
ASP : Agence de services et de paiement, qui verse les aides de la PAC
BPREA : brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole »
BTSA : brevet de technicien supérieur agricole (bac + 2)
CAPa : certificat d'aptitude professionnelle agricole
CARE : Comprehensive Accounting in Respect of Ecology, méthode de comptabilité « multicapitaux »
CASDAR : compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »
CFA : centre de formation d'apprentis
CFPPA : centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (formation continue)
CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé
CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole
DGER : direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture
DJA : dotation « jeune agriculteur »
Embrapa : entreprise brésilienne de recherche agricole
EPA : plan « Enseigner à produire autrement »
EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
FNCUMA : Fédération nationale des CUMA
IDEA4 : méthode des indicateurs de durabilité des exploitations agricoles, version 4
IGF : Inspection générale des finances
INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
MFR : maison familiale rurale
MSA : Mutualité sociale agricole
PAC : politique agricole commune
RefEA : référentiel des établissements de l'enseignement agricole
RICA : réseau d'information comptable agricole
RIDEA : réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles
RPG : registre parcellaire graphique
Safer : société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU : surface agricole utile
UNMFREO : Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation
UNREP : Union nationale rurale d'éducation et de promotion
USDA-ARS : service de recherche agricole du ministère américain de l'Agriculture
WUR : Wageningen University & Research (Pays-Bas)

Sources

1. MSA-DSSD, *Les installations d'exploitants agricoles en 2024*, fiche thématique, juin 2026. https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2026/06/FT_2026_INSTALLATIONS.pdf
2. MSA, *Les chiffres utiles de la MSA*, édition 2026, juin 2026. https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2026/06/CU_2026_BAT-Web.pdf

3. Cour des comptes, *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*, avril 2023. https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-04/20230412-Politique-installation-nouveaux-agriculteurs.pdf

4. IGF (n° 2024-M-015-03) et CGAAER (n° 24033), *Évaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole*, juillet 2024. https://agriculture.gouv.fr/evaluation-des-freins-fiscaux-et-non-fiscaux-au-renouvellement-des-generations-en-matiere-agricole

5. Groupe Safer, *Le prix des terres 2024 — L'essentiel des marchés fonciers ruraux*, mai 2025 (site de l'étude : www.le-prix-des-terres.fr). https://ugvc.fr/wp-content/uploads/2025/05/2025-SAFER-LESSENTIEL-DU-MARCH%C3%89-FONCIER.pdf

6. Terre-net, « Le marché des terres et prés repart à la hausse en 2025 », 21 mai 2026 (chiffres du Groupe Safer). https://www.terre-net.fr/prix-des-terres/article/898854/le-marche-des-terres-et-pres-repart-a-la-hausse-en-2025

7. CGAAER, *Évolution des modes de portage du foncier*, rapport n° 21039, février 2023. https://agriculture.gouv.fr/telecharger/136836

8. Terre de Liens, *Le portage foncier agricole : levier pour une agriculture en transition ?*, L'état des terres agricoles en France n° 3, février 2024. http://ressources.terredeliens.org

9. CGAAER, *Prospective relative aux terres agricoles délaissées à l'horizon 2050*, rapport n° 21131p, novembre 2023. https://agriculture.gouv.fr/telecharger/146843

10. The Shift Project, *Quels actifs avec quelles compétences pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère ?*, novembre 2024. https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/01/Rapport-emploi-et-formation-agricoles.pdf

11. FNCUMA, communiqué « La mutualisation via les CUMA, un levier clé pour transmettre et installer la nouvelle génération », 1er avril 2026. https://www.cuma.fr/app/uploads/sites/3/2026/04/cp-fncuma-mutualisation.pdf

12. Ministère de l'Agriculture, *Portrait de l'enseignement agricole*, édition 2026, janvier 2026. https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2601_portrait_ea_bd_accesible-v3-1.pdf

13. Ministère de l'Agriculture, *Enseignement agricole : rentrée scolaire 2026*, dossier de presse, septembre 2026. https://agriculture.gouv.fr/la-rentree-scolaire-2026-dans-lenseignement-agricole

14. Sénat, *PLF 2026 — Avis sur le programme Enseignement technique agricole*, L'essentiel, 25 novembre 2025. https://www.senat.fr/rap/a25-144-32/a25-144-32-syn.pdf

15. Ministère de l'Agriculture, *RefEA : liste des établissements proposant des formations agricoles*, millésime 2026-2027 (données du 2 novembre 2026), data.gouv.fr. https://www.data.gouv.fr/datasets/69fa86a6be78f3c3482c49bb/

16. Ministère de l'Agriculture, *Bachelor agro : le nouveau diplôme de niveau bac + 3*. https://agriculture.gouv.fr/bachelor-agro-le-nouveau-diplome-de-niveau-bac-3-pour-les-metiers-de-lagriculture-et-de

17. Cour des comptes, *L'innovation en matière agricole*, février 2025. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-02/20250224-Innovation-en-matiere-agricole_0.pdf

18. Cour des comptes, *Analyse de l'exécution budgétaire 2024 — CAS Développement agricole et rural*, avril 2025. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-04/NEB-2024-Developpement-agricole-et-rural.pdf

19. INRAE, *Présentation de l'institut 2024* (chiffres 2023). https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Presentation-INRAE2024-FrBdefPlanches.pdf

20. Choisir le service public, fiche employeur INRAE. https://choisirleservicepublic.gouv.fr/employeurs/inrae/

21. INRAE, *Rapport annuel 2025*. https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/ra2025_bd.pdf

22. USDA, *FY 2027 Budget Explanatory Notes — Agricultural Research Service*. https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/FY-2027-Chapter-20-ARS.pdf

23. Wageningen University & Research, *Facts and figures*. https://www.wur.nl/en/about-wur/facts-figures

24. Forbes Brasil, article sur les finances de l'Embrapa, 15 janvier 2026. https://forbes.com.br/forbes-agro/2026/01/presidente-da-embrapa-redesenha-as-financas-do-orgao-para-manter-a-soberania-do-agro/

25. CGAAER, *Mieux exploiter les données gérées par les systèmes d'information (SI) des politiques portées par le ministère de l'Agriculture*, rapport n° 24058-P, juillet 2025. https://agriculture.gouv.fr/telecharger/154978

26. CGAAER, *Comment définir une méthodologie sur l'évaluation et le suivi des performances économiques des pratiques en faveur de la transition environnementale et climatique au niveau de l'exploitation agricole*, rapport n° 25038, novembre 2025. https://agriculture.gouv.fr/comment-definir-une-methodologie-sur-levaluation-et-le-suivi-des-performances-economiques-des

27. INRAE, entrepôt de données data.inrae.fr (Dataverse). https://data.inrae.fr

ÉLYSÉE CONSEILS

Élysée Conseils est un think tank citoyen, constitué en association loi 1901, qui rédige en open source le Projet 2027 « Réussir ensemble », un programme pour la présidentielle mis à disposition de tous les candidats.

Cet état des lieux constate ; les propositions font l’objet d’un rapport séparé. Remarques, corrections et contributions : **mesidees@elysee-conseils.fr** · www.elysee-conseils.fr

LICENCE

Ce document est publié par Élysée Conseils sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0). Vous pouvez le copier, le diffuser et l’adapter, y compris à des fins commerciales, à condition de citer Élysée Conseils comme source, d’indiquer les modifications apportées et de diffuser vos adaptations sous la même licence. Texte de la licence : https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr